



Membres de la CDSAGM :

- AMGM
- Aumônerie communautaire pour les ex-détenus
- Atlantic People's Housing Ltd.
- Blankets for Moncton
- BUILT Network Moncton Inc.
- Elizabeth Fry Society of NB
- Foyers de la Jeunesse de Moncton inc.
- GRC Codiac
- L'Armée du Salut
- Maison Nazareth House
- Mobile One Community Services Inc.
- New Life Mission Inc.
- Salvus Clinic
- SCHL
- SIDA Moncton Inc.
- Société John Howard du Sud-est du N.-B. Inc.
- YMCA
- YWCA

MISSION

Le Comité directeur des Sans-abri du Grand Moncton (CDSAGM) est un comité mixte représentant les organismes du Grand Moncton qui travaillent auprès des sans-abri et des personnes susceptibles de le devenir.

Établi en 2000, le CDSAGM offre du leadership et coordonne la communication entre les intervenants et les fournisseurs de services afin d'assurer la mise en oeuvre du plan communautaire de lutte contre l'itinérance du Grand Moncton.

Il travaille également à sensibiliser la population aux questions touchant l'itinérance, la pauvreté et le logement.
www.monctonhomelessness.org

NUMÉRO SPÉCIAL – FOCUS SUR FEMMES

Les Services de santé mentale et de traitement des dépendances doivent faire face aux problèmes d'itinérance et de logement précaire des femmes

Par Bernie Goguen, psychologue agrégé
Gestionnaire de programme, Services communautaires de santé mentale
Réseau de santé Horizon – Moncton

Publié en novembre 2010 par la Research Alliance for Canadian Homelessness, Housing and Health, un projet de recherche a révélé que pour chaque personne hébergée dans un refuge pour sans-abri, il y a l'équivalent de 23 autres personnes habitant un logement précaire. Même si cette recherche a été menée à Toronto, Vancouver et Ottawa, la situation est probablement très similaire à Moncton.

Au cours d'une année, les Services de santé mentale et de traitement des dépendances du Réseau de santé Horizon offrent des services d'évaluation et de traitement à environ 1200 femmes, notamment des femmes qui ont accès à des services psychiatriques à L'Hôpital de Moncton, à l'Unité de désintoxication et de traitement et au Programme de traitement d'entretien à la méthadone dans l'édifice des Services de traitement des dépendances; ainsi qu'au Service communautaire de traitement des dépendances et aux Services de traitement du Centre de santé mentale communautaire. On estime que 20 p. 100 des femmes qui ont accès à ces services ont vécu des périodes d'itinérance ou ont habité dans des logements précaires au cours de la dernière année.

« 20 p. 100 des femmes qui ont accès à ces services [240 femmes] ont vécu des périodes d'itinérance ou ont habité dans des logements précaires au cours de la dernière année. »

Un logement précaire désigne un logement non sécuritaire, comme une maison sans détecteurs de fumée ou qui contient de la moisissure, un endroit dans lequel on est victime de mauvais traitements ou dans lequel on s'expose à ces derniers, une maison de chambres où l'on ne se sent pas en sécurité. Un logement précaire comprend également le fait de vivre avec des amis ou des connaissances pendant de courtes périodes ou dans un logement non abordable, ce qui peut pousser la femme à déménager.

Lors d'entrevues récentes menées auprès d'un petit échantillon de femmes recevant des services à l'Unité de désintoxication et de traitement de Moncton, on a découvert que 30 p. 100 des femmes avaient été hébergées par le refuge Carrefours pour femmes, que 60 p. 100 avaient habité dans des maisons de chambres dans lesquelles elles ne se sentaient pas en sécurité, que 80 p. 100 avaient déménagé plus de deux fois au cours de la dernière année et que 80 p. 100 avaient déclaré que les problèmes de logement avaient aggravé leurs problèmes de dépendance ou de santé mentale (ou les deux).

En outre, les problèmes de logement ont une incidence négative sur le progrès du traitement et la participation. Certaines clientes ont (suite à la page 3)

Le 4e Rapport sur l'itinérance dans le Grand Moncton sera lancé lundi, le 28 mars au St. George's Anglican Church 51, rue Church, Moncton 7H30 – 9H00

3e Rapport provinciale sur l'itinérance sera lancé en même temps.

**Réservez votre place!
scalhoun@nbnet.nb.ca
877-2343**

La violence contre les femmes et l'itinérance
Établir le lien

La violence est la principale cause de l'itinérance des femmes, selon une feuille de renseignements publiée par YWCA Canada dans le cadre de sa campagne pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles en décembre 2010. La campagne commémore la Journée nationale de commémoration et d'action contre la violence faite aux femmes afin de sensibiliser le public et de prévenir la violence avant qu'elle ne commence. Voici quelques renseignements pertinents :

- Chaque année, la violence et l'abus expulsent 100 000 femmes et enfants de leur maison. Ils aboutissent ensuite dans un refuge.
- De nombreuses jeunes femmes et femmes atteintes de problèmes de santé mentale et de dépendance ne se rendent même pas dans un refuge. Elles vivent dans les rues de nos villes, dans la pauvreté, et s'exposent au harcèlement sexuel, à la violence et au meurtre.
- Six cents femmes autochtones ont disparu ou ont été assassinées. En tant que nation, en échouant à veiller à ce qu'aucune femme ne soit obligée de vivre dans la rue au Canada, nous exposons les femmes à l'assassinat.

Le logement de transition et le logement supervisé pour femmes sont maintenant prioritaires pour le CDSAGM.

www.savnotoviolence.org/fr/node/1781

Femmes touchées par l'itinérance

Des dossiers de ReBrancher

Par le biais d'interventions, ReBrancher, le programme d'intervention dans la rue du YMCA du Grand Moncton, offre de l'aide à court et à long terme aux jeunes et aux adultes qui sont sans abri ou qui risquent de le devenir, dans un effort d'améliorer leur connaissance des ressources offertes (ex. : nourriture, vêtements, refuge, éducation, emploi et counselling) et pour les aider à y accéder. Au cours de l'année dernière, ReBrancher a connu une augmentation spectaculaire du nombre de personnes, surtout des femmes, qui se sont arrêtées pour demander de l'aide afin de trouver un logement. Voici quelques exemples :

- Âgée de 23 ans, une jeune mère de deux garçons a déménagé à Moncton à la recherche d'un emploi. On lui avait dit qu'elle pourrait demeurer dans la maison de chambres de sa sœur jusqu'à ce qu'elle se remette sur pied. Mais le propriétaire a refusé, et elle a abouti au refuge Harvest House. Grâce à de l'aide financière d'églises, ReBrancher lui a payé un séjour de cinq jours dans un gîte du passant. Le personnel a appelé Développement social pour fixer un rendez-vous d'urgence, a aidé la jeune femme à chercher un appartement et a versé son dépôt de garantie de 150 \$. De plus, le personnel a communiqué avec la banque alimentaire, l'Armée du Salut et Blankets for Moncton pour obtenir de la nourriture et des meubles. On a fait appel à la communauté, et en deux jours, son appartement était meublé.
- Une jeune femme de 19 ans a été itinérante à maintes reprises depuis trois ans. Elle habite actuellement à la Maison Nazareth. Elle a eu maintes relations de violence et est atteinte de dépendance aux drogues et de troubles de santé mentale. En raison de son âge, elle ne reçoit que 333 \$ par mois de l'aide sociale, ce qui est insuffisant pour subvenir à ses besoins. De plus, il lui faut une forme d'identification pour pouvoir être admissible à des prestations d'aide sociale.
- Une jeune femme de 19 ans a un enfant de huit mois. Elle reçoit des prestations d'assurance-emploi, mais doit quitter son appartement insalubre. Le chauffage est intermittent et il y a de la moisissure dans les murs. Elle a appelé le Bureau du médiateur des loyers et a fait inscrire son nom sur la liste d'attente pour obtenir un logement subventionné par le gouvernement du N.-B.
- Une mère célibataire avec un enfant de 14 ans est expulsée de son logement. Elle doit quitter avant la fin de la semaine parce qu'elle n'a pas été capable de payer son loyer au complet. On ne connaît pas le résultat.
- Une femme de 17 ans a un bébé de 15 mois. Elle touchait des prestations d'aide sociale et habitait avec un ami. Son ami a quitté avec l'argent du loyer. Le nom du client ne figurait pas sur le bail. Elle a donc été expulsée. Elle ne peut pas rester dans l'appartement de sa mère, car les enfants y sont interdits. Elle finit par obtenir un prêt d'un parent lointain afin de déménager.
- Une femme de 18 ans a un fils de trois mois (qui est temporairement dans un foyer d'accueil). Elle est expulsée parce que son copain l'a quittée sans payer le loyer. Elle ne pourra pas reprendre son bébé avant d'avoir un logement. Elle n'a pas de revenu, car elle attend d'obtenir son certificat de naissance. Elle a appelé l'église, et une famille l'hébergera temporairement.

Critique de livre

The Memory Palace

Mira Bartok www.thememorypalace.com

Rédigé par Sue Calhoun

The Memory Palace est l'histoire palpitante et controversée de la jeune Mira et de sa sœur qui sont élevées par leur mère schizophrène. Le premier souvenir de Mira concernant sa mère Norma est celui où elle se trouve en sa compagnie dans le salon de leur petit appartement. Elle se souvient de sa mère qui débite des inepties et qui rit malicieusement tour à tour, qui brandit un couteau et encercle une personne qu'elle seule voyait.

Norma était une artiste talentueuse et une musicienne, mais au fur et à mesure que sa maladie évoluait, elle passa de négligence bénigne à l'égard de ses filles à l'intrusion totale dans leur vie. Ainsi, elle faisait le tour de l'école sur son vélo et les appelait par leur nom. Couvertes de honte, les deux enfants se cachaient le visage. Et plus tard, c'est à leur travail ou à leur logement qu'elle arrivait sans s'annoncer. Et, chaque jour, elle laissait des centaines de messages comme : « *Quelqu'un essaiera de t'assassiner aujourd'hui. Tu dois appeler la police!* »

En tant que jeunes adultes, Mira et sa sœur ont essayé maintes fois d'obtenir de l'aide à la suite des épisodes délirants et parfois violentes de leur mère. Mais malgré un certain nombre d'audiences destinées à faire déclarer leur mère incapable, le tribunal refusa. Leur mère pouvait acheter ses propres cigarettes, gérer son compte de chèques et encaisser ses chèques d'invalidité à la banque. Selon le juge, ces gestes prouvaient qu'elle était capable.

Finalement, pour sauver leur propre vie, Mira et sa sœur changèrent leur nom et obtinrent un numéro de téléphone et

une adresse confidentiels. Ils firent jurer à leurs amis et collègues de ne pas divulguer où elles se trouvaient. Lorsque Mira donna à sa mère un numéro de case postale, voici ce qu'elle raconta : « *La mort rôdait toujours autour de moi. Ma mère m'envoyait des lettres de vingt pages à ma case postale. Elle menaçait de se suicider si je ne rentrais pas à la maison. Elle parlait sans arrêt de théories de conspiration et comment nous figurions toutes les trois sur une liste de personnes à tuer... Je me sentais prise en otage par sa maladie et par le système de santé mentale arriéré qui, une fois de plus, était incapable d'aider notre famille en situation de crise. Je rêvais d'être très loin, dans un endroit où personne ne me connaîtrait, un endroit impossible à trouver.* » Laissée à elle-même, Norma devint itinérante.

Dix-sept ans plus tard, réunie de nouveau avec sa mère sur son lit de mort, Mira pense à écrire la nécrologie de sa mère de la manière suivante : « *Je pense à ce que pourrait être la biographie de ma mère. Norma Kurap Herr : née dans la pauvreté durant la Dépression, enfant prodige destinée à Carnegie Hall. Elle a perdu la tête lorsque l'Amérique a lancé la bombe, femme d'un écrivain alcoolique en herbe, schizophrène itinérante pendant dix-sept ans, qui a passé ses dernières années dans un refuge pour femmes itinérantes.* »

Memory Palace donne un aperçu de la vie d'une famille essayant de composer avec cette maladie brutale et sans merci. Une histoire difficile qui arrive trop souvent.

Post-scriptum : Le refuge pour femmes de Cleveland, Ohio, où Norma a passé ses dernières années, a récemment changé son nom pour devenir le Norma Herr Women's Center afin de rendre hommage à Norma, une pensionnaire de longue date du refuge dont le courage face à l'itinérance et la santé mentale a servi d'inspiration pour les autres pensionnaires et le personnel. www.mhs-inc.org/CWS.asp

(suite de la page 1) de la difficulté à se présenter à leurs rendez-vous en raison de l'instabilité résidentielle; d'autres clientes voient leurs symptômes s'aggraver lorsqu'elles habitent dans des endroits qui les exposent à un risque d'abus continu de drogues ou d'alcool ou de violence ou d'agression. L'itinérance ou le fait d'habiter dans un logement précaire a également une incidence majeure sur l'estime de soi de la femme, ce qui peut également devenir un obstacle auquel s'attaquer lors du traitement et du rétablissement. Comme les cliniciens et les fournisseurs de services doivent également aider la cliente à régler ses problèmes de logement et les situations de crise périodiques pouvant survenir, la durée des services de traitement requis s'en trouve souvent prolongée.

Finalement, le fait de vivre des périodes d'itinérance ou d'habiter dans des logements précaires augmente le risque de récidive à la fois en matière d'abus de drogues et d'alcool ou de répétition de l'occurrence de diverses formes de problèmes et de symptômes de santé mentale.

Tous les jours, des professionnels de traitement des dépendances et de santé mentale de première ligne (infirmiers/infirmières, psychologues, travailleurs sociaux et conseillers en ressources humaines) travaillent avec des clientes qui font face à des problèmes sérieux de logement, des problèmes qui ont des répercussions négatives sur la capacité de la cliente à accéder aux services, son progrès et sa participation au traitement et qui, souvent, augmentent son risque de récidive.

VOS COMMENTAIRES, VOS IDÉES ET VOTRE RÉTROACTION SONT GRANDEMENT APPRÉCIÉS. PRIÈRE DE LES TRANSMETTRE À SUE CALHOUN, AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE, À L'ADRESSE moncton.homelessness@gmail.com

Si vous avez des questions concernant la Stratégie des partenariats de lutte contre l'itinérance 2011-2014, vous pouvez rejoindre Mireille Roy à Service Canada au 506-533-5882 ou mireille.roy@servicecanada.gc.ca